



Plan Sport Santé Bien-être



PRÉFET DE LA
RÉGION AQUITAINE



PRÉFET DE LA RÉGION
AQUITAINE

Direction régionale de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale d'Aquitaine

Référence :

L'Instruction du 24 décembre 2012 relative à la mise en œuvre opérationnelle des mesures visant à promouvoir et développer la pratique des activités physiques et sportives comme facteur de santé publique, annoncée en conseil des ministres le 10 octobre 2012, précise la déclinaison du Plan sport santé bien-être sur ses lignes stratégiques ainsi que sur ses modalités organisationnelles et financières.

Sommaire

Principes	p 2
Publics cibles	p 2
Présentation de la déclinaison régionale	p 2
Objectifs stratégiques	p 4
Adoption d'un plan pluriannuel	p 7
Objectifs opérationnels	p 1
Calendrier	p 11
Bilan	p 12

PRINCIPES

Le rapprochement des professionnels de santé et du sport est inscrit dans un plan d'action où les activités physiques et sportives adaptées sont au centre de l'action publique pour des populations éloignées de la pratique ou ayant besoin d'une aide à la pratique pour améliorer leur capital santé.

L'introduction des activités physiques et sportives adaptées comme thérapeutique non médicamenteuse et la notion de préservation du capital santé de chacun sont des voies de recours et permettent la transmission de ces recommandations aux patients par les professionnels de santé.

PUBLICS CIBLES

Les publics à besoin particulier : les personnes sédentaires ou éloignées de la pratique des activités physiques et sportives, les personnes en situation de pauvreté, les personnes porteuses d'un handicap, les personnes atteintes de pathologies chroniques et les personnes avançant en âge.

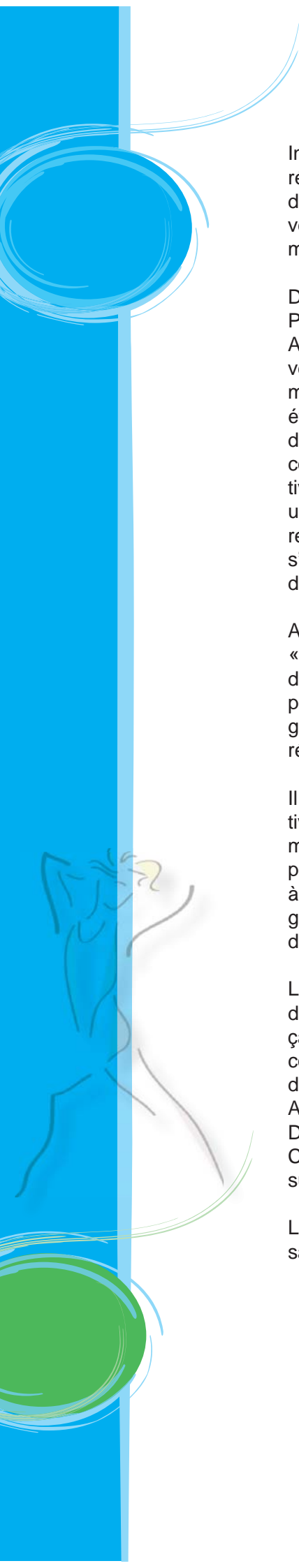
PRÉSENTATION de la déclinaison régionale du projet national sport santé bien-être en Aquitaine.

Dès la diffusion de l'instruction de référence conjointe du 24 décembre 2012 et en appui de la convention de partenariat ARS DR-JSCS (annexe 1), de la feuille de route 2013 de la DRJSCS (annexe2) et du schéma régional de médecine du sport (annexe 3), la déclinaison régionale du projet national sport santé bien-être a été présentée, en janvier 2013, aux instances de démocratie sanitaire de l'Agence Régionale de Santé.

Le projet national sport santé bien-être préconise une organisation stratégique en direction des personnes porteuses de maladies chroniques, avançant en âge, hébergées en EHPAD, porteuses d'un handicap ou concernées par la politique de la ville ; d'où l'opportunité de sa présentation devant les instances de démocratie sanitaires, en particulier, la Commission de coordination des politiques publiques de prévention et la Commission régionale de la santé et de l'autonomie.

La déclinaison régionale du projet sport santé bien-être a également été présentée au Collège des professionnels de santé de l'ARS ainsi qu'au Collège aquitain de prévention cardio-neuro-vasculaire. Des correspondants «sport santé» en Direction Départementale






Interministérielles (DDCS et DDCSPP) ont été désignés lors de la réunion des conseillers d'animation sportive à l'occasion du salon des sports en novembre 2012. Ces correspondants participent activement au diagnostic territorial des actions sport santé en département.

Depuis janvier 2013, une réflexion est en cours sur le pilotage d'un Plan sport santé bien-être, en déclinaison du projet national. En Aquitaine, il existe un comité de pilotage autour des sujets de prévention, comme le Schéma régional de prévention et le Programme manger mieux bouger plus en Aquitaine. Le comité de pilotage a été confié à la Commission de coordination des politiques publiques de prévention. Il conviendra d'intégrer le Plan sport santé bien être comme élément du développement des activités physiques et sportives. L'expertise du mouvement sportif devra y être associée. Dans un second temps, les partenaires identifiés sur les thématiques retenues dans l'instruction du 24 décembre 2012 seront invités à s'inscrire dans une dynamique «en réseau» des acteurs du sport, de la santé et du bien-être en Aquitaine.

Ainsi le plan, tout en restant individualisé dans son intégrité de «Plan sport santé bien-être», vient en transversalité comme apport des compétences de la DRJSCS sur la thématique des activités physiques et sportives, facteur de santé dans le programme manger mieux bouger plus en Aquitaine, lui-même inscrit dans le Projet régional de santé (PRS).



Il y sera fait référence sur les questions d'activité physique et sportive mais également dans le cadre du programme de développement de l'éducation thérapeutique du patient, du programme de prévention cardio-neuro-vasculaire, du programme régional d'accès à la prévention et aux soins des plus démunis – PRAPS et des programmes transversaux suivants : « personnes âgées et en perte d'autonomie », « maladies chroniques » et « santé mentale ».

Les lignes stratégiques du projet national sport santé bien-être en direction des personnes porteuses de maladies chroniques, avançant en âge, hébergées en EHPAD, porteuses d'un handicap ou concernées par la politique de la ville sont reprises dans le cahier des charges de l'appel à projets conjoint à la DRJSCS et à l'ARS Aquitaine dont le jury s'est réuni le 24 avril 2013. Le Jury réunit ARS, DRJSCS et correspondants départementaux, Conseil Régional et Comité régional Olympique et sportif. Les mêmes acteurs pilotent le suivi et l'évaluation des projets retenus de façon conjointe.

Le bilan de ces actions contribue à un diagnostic territorialisé «sport-santé» en Aquitaine.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Pour l'Agence Régionale de Santé (ARS) :

Des travaux d'élaboration et de concertation ont permis de proposer un **Projet Régional de Santé dont les priorités sont d'améliorer la santé des Aquitains et de préserver leur capital bien-être en :**

- développant l'accès à la prévention et aux soins dans le souci de limiter l'accroissement des inégalités sociales de santé,
- garantissant mieux la sécurité et la qualité des soins,
- progressant sur l'articulation des compétences des professionnels de santé (médecins traitants, infirmiers, etc.) avec les établissements de santé et les structures médico-sociales, pour répondre aux défis des maladies chroniques et du vieillissement de la population.

1

Dans cette perspective et suite aux recommandations de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) pendant la phase d'élaboration du projet, l'ARS Aquitaine met en œuvre, en plus des trois schémas obligatoires (prévention, offre de soins et médico-social) et des programmes régionaux : **Programme manger mieux bouger plus en Aquitaine ; Programme de développement de l'éducation thérapeutique du patient ; Programme de prévention cardio-neuro-vasculaire ; Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des plus démunis (PRAPS)**, les programmes transversaux suivants :

- le programmes « personnes âgées et en perte d'autonomie »,
- le programme « maladies chroniques »,
- le programme « santé mentale »,
- le programme régional de télémédecine.

Ces programmes transversaux ont été pensés du point de vue des usagers en repérant les difficultés à surmonter pour améliorer les prises en charge souvent longues et complexes intégrant la prévention, le soin et l'accompagnement médico-social.

Quatre catégories de documents composent le Projet régional de santé 2012-2016 dont le volet transversal comprend une approche territoriale et populationnelle et le développement des trois thématiques (maladies chroniques, santé mentale et addictions, vieillissement) qui nécessitent une mise en œuvre et un suivi spécifique :

1 **le Plan stratégique régional de santé (PSRS)** qui définit pour 5 ans les priorités et les objectifs de l'ARS en matière de santé

2 **le Schéma régional de prévention (SRP) :**

avec son volet relatif à la prévention, à la promotion de la santé et à la santé environnementale et les programmes qui lui sont rattachés (Programme manger mieux bouger plus en Aquitaine ; Programme de développement de l'éducation thérapeutique du patient) et son volet relatif à la Veille, l'Alerte et la Gestion des Alertes Sanitaires (VAGUSAN),



3 le Schéma régional d'organisation des soins (SROS), avec son volet ambulatoire

4 le Schéma régional d'organisation médico-sociale

Le Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des plus démunis (PRAPS) est transversal aux trois schémas.

L'activité physique et sportive comme déterminant de la santé, telle que décrite dans les lignes stratégiques de l'ordonnance du 24 décembre 2012 :

- Axe 1 :

Favoriser la pratique pour le plus grand nombre.

- Axe 2 :

Développer la pratique des activités physiques et sportives des personnes prises en charge en établissement sociaux et médico-sociaux.

- Axe 3 :

Développer la pratique des activités physiques et sportives pour les porteurs de pathologies chroniques.

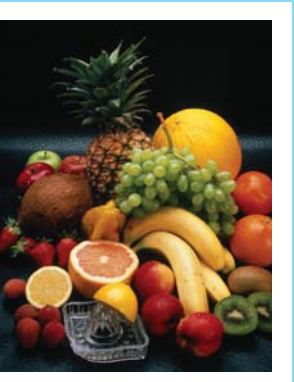
est donc prise en compte dans le Programme régional de Santé 2012-2016 et toutes ses composantes (schémas et programmes).

Une réflexion est menée en lien avec l'Agence Régionale de Santé sur la déclinaison intégrée du Programme National Nutrition Santé N°3, du Plan Obésité, du Programme national pour l'alimentation et du Projet national sport santé bien-être afin de positionner en transversalité au **Programme manger mieux, bouger plus en Aquitaine le Plan sport santé bien être**. En effet, le réseau de correspondants de celui-ci s'adresse à la population aux différents âges de la vie et aux acteurs sur leurs territoires et lieux d'intervention : villes actives du PNNS, «communes sport pour tous», sites des contrats locaux de santé (CLS), établissements sanitaires et médico-sociaux.

La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la cohésion sociale sera aussi associée à l'équipe rapprochée ARS - Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Aquitaine pour le pilotage du **Programme manger mieux, bouger plus en Aquitaine**.

En 2012, une expérimentation a permis de recenser un nombre significatif d'actions répondant à l'objectif opérationnel de la contribution des Activités Physiques et Sportives à l'amélioration de la santé des populations notamment les plus démunies. (Cf annexe 4).

Pour les services de l'État en charge du sport (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) et les Directions départementales Interministérielles (DDI)(Directions Départementales de la Cohésion Sociale (DDCS) et Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP).



En accompagnement du mouvement sportif pour l'élaboration, de projets de développement, la DRJSCS établit un Plan sport santé bien-être qu'elle soumet à un comité de pilotage chargé de décliner le plan et de s'appuyer sur des partenaires identifiés et rassemblés au sein d'un «réseau» d'acteurs sport santé bien-être. La DRJSCS s'appuie, pour ce faire, sur des Cadres Techniques Sportifs placés auprès des comités et ligues sportives chargés du développement des pratiques sportives.

Des correspondants des services de l'État en charge du sport assurent le relais du «réseau» au niveau départemental et infra territorial.

Le niveau régional est en contact avec ces référents sur les actions en cours. Le diagnostic territorial, porté conjointement par l'ARS et la DRJSCS en lien avec le mouvement sportif, est le fondement d'une action publique concertée au plus près de l'utilisateur.

Le Plan sport santé bien-être s'appuie sur les opérateurs identifiés dans les programmes de santé : «*Manger mieux bouger plus en Aquitaine*», «*Développement de l'éducation thérapeutique*», «*Pathologies du vieillissement*», «*Maladies chroniques*», «*Prévention cardio-neuro-vasculaire*», «*Accès à la prévention et aux soins des plus démunis*», en lien avec les six lignes stratégiques identifiées dans l'instruction du 24 décembre 2012.

En Aquitaine, cette collaboration existe depuis 2005 grâce à plusieurs conventions de partenariat. La DRJSCS est représentée au sein de la Commission de coordination des politiques de prévention et dans sa configuration en mode *comité de pilotage du Schéma régional de prévention* et du *Programme régional manger mieux, bouger plus en Aquitaine*. Le médecin conseiller est invité, en tant que membre qualifié, au Collège des professionnels de santé de l'ARS, au Collège de prévention cardio-neuro-vasculaire ainsi qu'à l'Union Régionale des Professionnels de Santé d'Aquitaine pour sensibiliser les professionnels de santé à la démarche sport santé bien-être.

Selon l'Instruction conjointe aux deux ministères et au secrétariat général des ministères sociaux, «S'il existe déjà dans la région un comité de pilotage autour des sujets de prévention, il convient d'y intégrer les acteurs identifiés pour la mise en oeuvre du plan sport santé bien-être en évitant de multiplier les instances de concertation régionales. Le mouvement sportif devra y être associé».

Le comité de pilotage sport santé bien-être est ainsi représenté, en Aquitaine, par la **Commission de coordination des politiques publiques de prévention** dans une configuration qui associera l'**expertise** du **mouvement sportif** (CROS, commission territoriale du CNDS, commission des sports de nature, plateforme «sports et handicap pour



une pratique sportive partagée», collège des directeurs et des commissions thématiques du CROS et des CDOS), de l'Université (PRES _ Pôle de recherche et d'enseignement supérieur associant les universités bordelaises _) et de la Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion d'Aquitaine (FNARS).

Pour le mouvement sportif (Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) et les Comités Départementaux Olympiques et Sportifs (CDOS), ligues et comités sportifs régionaux, associations sportives) .

Le mouvement sportif aquitain est chargé d'inciter les comités et ligues sportives à présenter, dans leur projet de développement, des actions en faveur du «sport santé bien-être» selon les six axes stratégiques nationaux, déclinés par le Plan sport santé bien-être.

Il est également engagé sur la communication du plan, la formation des dirigeants sportifs et des bénévoles et sur les aspects techniques et pédagogiques du plan.

ADOPTION D'UN PLAN PLURIANNUEL

Le comité de pilotage «sport, santé, bien-être» participe à la mise en cohérence et la lisibilité des actions «sport santé bien-être» au sein de la Commission de coordination des politiques publiques de prévention, selon le calendrier de cette commission.

Il adoptera un plan pluriannuel pour assurer la pérennité de l'action et mobiliser les acteurs du «réseau».

Le Plan sport santé bien-être sera intégré au schéma régional de médecine du sport et transmis aux dix plateaux techniques médico-sportifs de l'Aquitaine, opérateurs de la promotion des activités physiques et sportives adaptées en matière de santé ainsi qu'aux opérateurs des Programmes et «réseaux» des trois acteurs de ce plan : ARS, DRJSCS et CROS.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Axe 1 :

Promouvoir et développer la pratique des **ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES** adaptées pour les personnes sédentaires ou atteintes de maladies chroniques non transmissibles (diabète, hypertension, cancer, ...)

- Identifier les actions en cours sur ce thème en région en lien avec les Directions départementales interministérielles et les Délégations territoriales de l'ARS grâce au développement de l'appropriation de l'outil informatique OSCARS.

- Mobiliser l'ensemble du mouvement sportif, afin que soient proposés des programmes susceptibles de sensibiliser et d'inciter le plus grand nombre de nos concitoyens à pratiquer régulièrement une activité physique et sportive, et que le public soit accueilli en ce sens.
- Promouvoir et développer des actions «sport santé bien-être» en lien avec les associations de patients, les professionnels de santé et les collectivités locales et en cohérence avec le Programme Régional de Santé Aquitain.
- Participer aux conférences de santé du Conseil régional d'Aquitaine, aux journées thématiques des Conseils généraux et des associations reconnues d'utilité publique sur la prévention des maladies par les activités physiques et sportives en région.
- Assurer le lien entre les clubs sportifs et les services de santé chargés de programmes de réadaptation, en lien avec les délégations territoriales de l'ARS.
- Contribuer aux Collèges des professionnels de santé et aux Instances de démocratie sanitaire pour les sensibiliser à la nécessité de la pratique des activités physiques et sportives (APS) adaptées en institutions ou structures de soins dans une démarche de politique régionale de prévention par les APS.
- Impulser la mise en place d'activités physiques adaptées et de sport-santé dans les programmes d'éducation thérapeutique dans le cadre des expérimentations en maison de santé pluridisciplinaire.
- Veiller à l'intégration d'activités physiques adaptées et de sport-santé dans les programmes d'éducation thérapeutique relatifs au diabète, à l'obésité, aux cancers, aux maladies cardio neuro vasculaires, aux broncho pneumopathies obstructives...

Axe 2 :

Promouvoir et développer la pratique des **ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES** adaptées pour les personnes avançant en âge quel que soit leur lieu de vie (domicile ou institution) et quel que soit le degré de perte de leurs capacités

- Identifier l'action «sport santé bien-être» comme un moyen de «bien traitance» et de socialisation de ce public.
- Sensibiliser en ce sens les acteurs des secteurs gériatrique et gériatrique et les caisses de retraite comme la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT), ainsi que les Caisses Primaires d'Assurance Maladie, la Mutualité Sociale Agricole, le Régime Social des Indépendants et la Mutualité Française.
- Développer la formation des auxiliaires de vie et des aidants familiaux dans le domaine de la connaissance des activités physiques et sportives adaptées à ce public particulier et favoriser la formation continue des professionnels du sport et de la santé, en lien étroit avec leurs instances de formation continue.
- Rapprocher du « sport santé bien-être », les actions relevant du maintien des capacités d'autonomie soutenues par d'autres plans comme le PNNS3, le Programme manger mieux bouger plus en Aquitaine, le plan Alzheimer, mais également le programme de développement de l'éducation thérapeutique du patient; le programme

de prévention cardio-neuro-vasculaire, le programme régional d'accès à la prévention et aux soins des plus démunis (PRAPS) et les programmes transversaux suivants : « personnes âgées et en perte d'autonomie », « maladies chroniques », « santé mentale ».

Axe 3 :

Généraliser et professionnaliser les activités physiques et sportives en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

La généralisation de l'offre en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ne peut s'effectuer sans la volonté des établissements à intégrer les activités physiques et sportives adaptées comme facteur de « bien traitance » et de socialisation dans le projet d'établissement.

- Identifier et sensibiliser les acteurs de la filière de l'hébergement des personnes âgées dépendantes.
- Inciter les établissements à inscrire dans le projet d'établissement les activités physiques et sportives adaptées et s'assurer de leur effectivité lors des contrôles, en lien étroit avec les délégations territoriales de l'ARS et les Conseils Généraux.
- Promouvoir la formation des acteurs de l'activité physique et sportive adaptée et de la santé de ce secteur dans le cadre de leurs formations continues respectives.
- Assurer la sensibilisation des professionnels des services de Soins à Domicile à l'utilité des activités physiques et sportives adaptées et promouvoir leur formation en ce sens dans le cadre de leur formation continue.



Axe 4 :

Renforcer l'offre de pratiques de loisirs pour les personnes en situation de handicap quel que soit leur lieu de vie (domicile ou institution) et intégrer les **ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES** dans les plans personnalisés de compensation et dans les projets d'établissement.

- Poursuivre l'action de la plateforme «Sport et handicap : pour une pratique partagée».
- Accompagner les initiatives des établissements pour inscrire les activités physiques et sportives adaptées dans leur projet d'établissement en lien étroit avec le département de l'offre médico-sociale de l'ARS.
- Assurer la sensibilisation des professionnels des services de Soins à Domicile à l'utilité des activités physiques et sportives adaptées et promouvoir leur formation en ce sens dans le cadre de leur formation continue ; étendre le «réseau» sport et handicap à ce secteur.
- Poursuivre la mise en œuvre de la Convention ARS-sport adapté en accompagnant le déploiement de l'action des chargés du projet de développement du sport adapté en faveur des personnes en situation de handicap mental ou atteintes de troubles psychiques prises en charge principalement dans les établissements médico-sociaux de la région.

Axe 5 :

Renforcer la prise en compte de l'activité physique et sportive comme facteur de santé au sein de la politique de la ville.

- Impulser la mise en place d'une action de développement de l'activité physique et sportive dans les Contrats locaux de santé en lien étroit avec le département prévention et promotion de la santé de l'ARS Aquitaine, en charge de la démarche «Contrats locaux de santé».
- Promouvoir les déplacements alternatifs et les sports de nature et inciter à l'adoption de ces choix au niveau local, dans le cadre de la Convention qui lie la DRJSCS, le Rectorat et les associations partenaires et de l'Education au Développement Durable.
- Encourager les expérimentations «Sport santé bien-être» au niveau des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) et des CHRS ; sensibiliser les décideurs et partenaires à l'utilité de l'activité physique et sportive adaptée pour les populations concernées, de façon à ce qu'ils se mobilisent en ce sens.
- Soutenir la diffusion d'expérimentations type «ICAPS» (intervention auprès des collégiens centrée sur l'activité physique et la sédentarité).
- Conforter ou impulser l'orientation nutritionnelle : alimentation et activité physique des volets «santé» des Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) et des Ateliers «santé-ville» (ASV).
- Proposer l'intégration de la notion de «sport santé bien-être» dans les critères d'attribution du label commune «sport pour tous».

Axe 6 :

Développer les dispositifs de collaboration des acteurs régionaux et notamment le réseau régional sport santé afin de garantir la mobilisation de tous les acteurs.

- Sensibiliser :

Le «réseau» de médecine du sport regroupant la capacité de médecine du sport, les médecins fédéraux, les plateaux techniques médicaux sportifs, les offices municipaux des sports

Les instances de concertation professionnelles, les URPS, les ordres professionnels, l'Université, les professionnels STAPS, les facultés de médecine et de pharmacie, les écoles paramédicales... Les professionnels de l'Éducation Nationale concernés, l'IREPS

Les auxiliaires de vie, les aidants familiaux, les familles rurales...

Les services de l'État en charge du sport et les correspondants «sport santé» des DDCS/PP, le mouvement sportif (CROS et CDOS), les ligues et les comités régionaux sportifs

- Travailler sur les idées fausses à propos du sport et de l'activité physique ; favoriser le croisement des regards, la naissance et la diffusion d'une culture commune
- Rapprocher, par des formations conjointes si nécessaire, les professionnels du sport, des activités physiques adaptées (STAPS) et de la santé (masseurs kinésithérapeutes, psychomotriciens...)

- Offrir des outils collaboratifs tels que plaquettes, affiches et sites de partage sur Internet pour favoriser l'appropriation par les publics concernés et la lisibilité des actions,
- Mettre en synergie concrète le pilotage du Plan «sport santé bien-être» et celui des différents programmes du PRS 2012-2016.

Le Plan «sport santé bien-être» est le prolongement de l'axe «activité physique et sportive» adaptée à tous, proposé dans le Programme manger mieux bouger plus en Aquitaine, Il y sera fait référence dans le cadre du programme de développement de l'éducation thérapeutique du patient, du programme de prévention cardio-neuro-vasculaire, du programme régional d'accès à la prévention et aux soins des plus démunis – PRAPS et des programmes transversaux suivants : « personnes âgées et en perte d'autonomie », « maladies chroniques », « santé mentale ».

Ce Plan «sport santé bien-être» est inclus dans le Schéma régional de prévention du Projet Régional de Santé (PRS) 2012-2016. Il doit en prendre toute la dimension partenariale.

CALENDRIER

Un comité de pilotage conjoint ARS- DRJSCS-CROS propose un calendrier pour l'appel à projet « sport santé bien être » en lien avec les financements relevant du CNDS (Centre National du Développement du Sport) pour la partie suivie par le secteur sport et du Fond d'Intervention Régional pour la partie concernant les politiques de santé publique de l'ARS.

Le lancement de la campagne de financement, la rédaction de l'appel à projet et du cahier des charges, le recensement des actions et l'attribution d'un avis d'opportunité relèvent du comité de pilotage.

Les projets déposés seront visés par le comité de pilotage puis validés par la commission territoriale du CNDS. Le comité de pilotage ne peut être tenu responsable d'un refus de subvention accordée par la commission territoriale.

L'ARS s'engageant à financer les projets sur le FIR après avis du collège de surveillance de l'ARS.

BILAN ET ÉVALUATION

Le Plan «sport santé bien-être» fera l'objet d'un bilan d'action et d'une évaluation tous les ans par les deux institutions en fin d'exercice budgétaire ainsi que d'une présentation aux partenaires.

La communication sur le plan sera conjointe entre l'ARS et la DRJSCS.

